



DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

# RAPPORT ANNUEL

# 2019

**SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION  
ET DE GESTION DES DÉCHETS  
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

# SOMMAIRE

<b>Synthèse de l'année 2019</b>	<b>page 3</b>
Chiffres clés	
Faits marquants	
<b>Présentation générale du service</b>	<b>page 4</b>
Le territoire desservi	
La politique déchets de Laval Agglomération	
Les missions et l'organisation du service	
Les actions de communication et de sensibilisation	
La Mayenne, un département labellisé "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage"	
<b>La collecte des déchets</b>	<b>page 21</b>
L'organisation de la collecte	
La collecte des déchets ménagers recyclables	
La collecte des déchets ménagers résiduels	
Les déchetteries	
Les autres collectes	
<b>La valorisation des déchets</b>	<b>page 36</b>
La valorisation des déchets	
La valorisation des déchets ménagers résiduels	
<b>Indicateurs financiers</b>	<b>page 41</b>
Bilan financier	
Bilan recettes et dépenses	
Information sur la TEOM et la redevance spéciale	
Indicateurs selon la méthode ComptaCoût	
<b>Délibérations et conventions de l'année 2019</b>	<b>page 48</b>
<b>Glossaire</b>	<b>page 49</b>

## Synthèse de l'année 2019

### Chiffres clés

- 112 937 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- 5 757 requêtes adressées au service gestion des déchets,
- livraison de 1 693 bacs roulants,
- 20 522 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées,
- 11 002 tonnes en collecte sélective :
  - 3 990 tonnes de verre
  - 7 012 tonnes de multimatériaux
- 34 975 tonnes collectées en déchetteries et bennes dans les communes,
- 575 530 passages en déchetteries,
- 262 jours de collecte en régie,
- taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :
  - 7,18 % sur les 20 communes de l'ex Laval Agglomération,
  - 13 % sur le périmètre bourg des communes de l'ex CCPL,
  - 11,70 % sur le périmètre campagne des communes de l'ex CCPL,

### Faits marquants

Différents évènements ont marqué l'année 2019 pour la gestion des déchets :

- la collecte des pneus usagés de silo en lien avec le conseil départemental de la Mayenne les 11 & 13 mars 2019,
- l'opération collecte d'amiante les 24 et 25 janvier 2019,
- deux distributions de compost :
  - le 16 mars 2019 : à Laval, Saint-Berthevin, Bonchamp et L'Huisserie,
  - le 19 octobre 2019 : à Laval, Saint-Berthevin, Port-Brillet et Entrammes.

## Présentation générale du service

### Le territoire desservi



Le territoire fusionné couvre une superficie de 686,1 km<sup>2</sup> et compte 112 937 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La densité moyenne est de 165 habitants / km<sup>2</sup>.

<b>Commune</b>	<b>Population</b>	<b>Commune</b>	<b>Population</b>
Ahuillé	1 812	Loiron-Ruillé	2 640
Argentré	2 782	Louverné	4 228
Beaulieu-sur-Oudon	504	Louvigné	1 137
Bonchamp	5 948	Montflours	255
Bourgon	648	Montigné le Brillant	1 255
Chalons du Maine	708	Montjean	1 025
Changé	5 950	Nuillé sur Vicoin	1 217
Entrammes	2 249	Olivet	417
Forcé	1 067	Parné sur Roc	1 335
La Brûlatte	704	Port-Brillet	1 817
La Chapelle Anthenaïse	1 009	Saint Berthevin	7 344
La Gravelle	532	Saint Cyr le Gravelais	536
Le Bourgneuf-la-Forêt	1 799	Saint Germain le Fouilloux	1 158
Le Genest-Saint-Isle	2 131	Saint Jean sur Mayenne	1 653
L'Huisserie	4 213	Saint Ouen des Toits	1 746
Launay-Villiers	386	Saint Pierre la Cour	2 153
Laval	49 492	Soulgé sur Ovette	1 087

Laval Agglomération exerce la compétence de gestion des déchets depuis 2001.

La gestion des déchets englobe la prévention, la sensibilisation, la collecte et le traitement.

Le conseil communautaire est l'organe délibérant présidé par le président de Laval Agglomération.

Certaines des attributions du conseil ont été déléguées au bureau communautaire.

Les élus de la commission environnement travaillent avec les techniciens de Laval Agglomération pour émettre des avis sur les dossiers relatifs à la gestion des déchets et ce, avant les réunions de ces instances communautaires.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, Laval Agglomération a confié la compétence de traitement des ordures ménagères résiduelles au conseil départemental de la Mayenne.



## La politique déchets de Laval Agglomération

La politique de traitement des déchets de la collectivité relève d'une stratégie de gestion reposant sur :

- les projets annuels de performance : 6 actions en faveur de la diminution de l'impact environnemental et financier des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Laval Agglomération :
  - prévention et sensibilisation au tri,
  - valorisation des déchets,
  - déchetteries,
  - collecte,
  - traitement des déchets hors déchetteries, optimisation du service.
- le projet de territoire :
  - prévention des déchets : "jeter moins, jeter mieux",
  - valorisation des flux de collecte sélective,
  - communication sur l'éco-consommation,
  - lutte contre le gaspillage alimentaire,
  - incitation au recyclage, à la gestion au domicile des végétaux.
- le projet de service :
  - garantir une qualité de service public,
  - veiller à la sécurité des usagers et des agents,
  - optimiser les coûts du service.

En fonction du type de déchets, le mode de collecte est différent : porte à porte, apport volontaire dans des bornes enterrées ou aériennes ou dans des bennes de quartiers, dépôts en déchetteries.

Le mode de traitement diffère également en fonction du type de déchets.

Des solutions sont mises en place pour que certains objets qui peuvent être réutilisés par d'autres ne soient pas jetés : c'est le principe du "réemploi".

Certains dépôts ne sont pas réutilisables en l'état, ils sont donc recyclés en de nouveaux objets ou recyclés en de nouveaux produits : il s'agit de la "valorisation matière".

Les déchets qui ne peuvent pas être réutilisés ou valorisés sous forme de matière sont brûlés et valorisés en énergie.

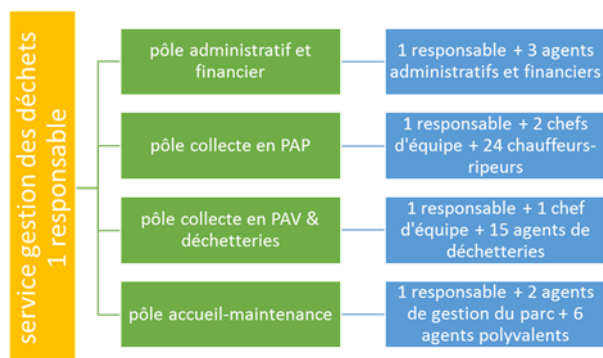
Enfin, quand aucune de ces valorisations n'est possible, les déchets ultimes sont enfouis.

## Les missions et l'organisation du service

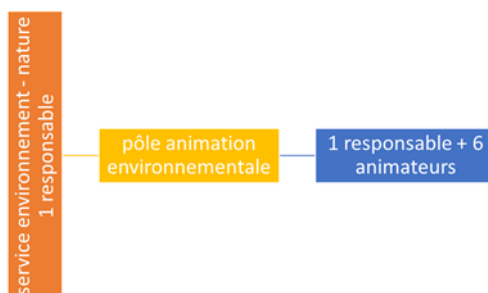
La gestion des déchets repose sur deux services distincts :

- le service "gestion des déchets" compte 58 agents basés :
  - au centre technique municipal de Laval ;
  - rue Prosper Brou ;

- dans les 10 déchetteries du territoire.



- le pôle "animation environnementale" du service "environnement nature" avec ses 6 agents basés au centre initiation nature du bois de L'Huisserie



Les différentes missions de collecte et de traitement sont mises en œuvre, soit par les services de Laval Agglomération, soit par différents prestataires, conformément aux dispositions du code des marchés publics.

Ainsi, sont exercées en régie :

- la collecte en porte à porte et en bacs de regroupement des ordures ménagères résiduelles des 20 communes de l'ex Laval Agglomération,
- la collecte en porte à porte des multimatériaux dans les rues étroites de la ville de Laval,
- le ramassage des dépôts sauvages à Laval et sur l'ex CCPL,
- la gestion des 10 déchetteries en haut de quai,
- le suivi, le contrôle et l'évaluation des interventions des prestataires,
- la définition du financement du service public,
- la gestion administrative et la facturation des professionnels en déchetteries et de la redevance spéciale,
- la gestion de l'accueil,

- la gestion des interventions diverses liées à la pré-collecte ou aux points d'apport volontaire : livraison, installations, lavage, réparation, compactage...

Des prestataires assurent les missions suivantes :

- la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles des 14 communes de l'ex CCPL,
- la collecte en porte à porte des multimatériaux des 14 communes de l'ex LA ,
- la collecte des points d'apport volontaire,
- la gestion des déchetteries en bas de quai,
- le tri des déchets,
- le traitement des déchets,
- le broyage des déchets verts en déchetteries, marché d'insertion,
- la collecte des cartons du centre ville de Laval, marché d'insertion,
- le lavage annuel des points d'apport volontaire,
- l'animation et la sensibilisation en lien avec le pôle animation, marché d'insertion.

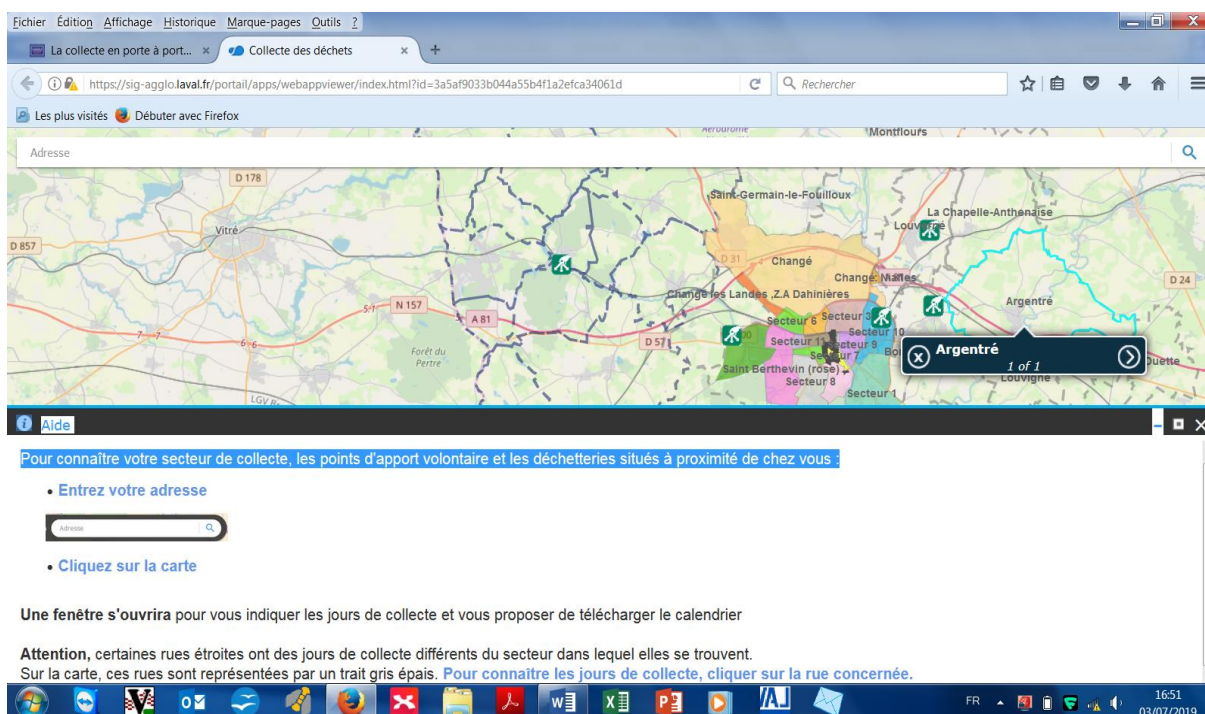
Les principales étapes de la gestion des déchets sont les suivantes :

- pré-collecte :
  - mise en place de points d'apport volontaires : prestataires,
  - livraison de bacs roulants, permanents ou temporaires dans le cadre de manifestations : régie.
- collecte :
  - en porte à porte :
    - les ordures ménagères : bacs gris en régie pour 20 communes et prestataire pour 14 communes,
    - les multimatériaux : bacs jaunes par un prestataire pour 20 communes, sauf pour les rues étroites de Laval où intervient la régie.
  - en point d'apport volontaire : prestataires
    - le verre : conteneurs aériens ou enterrés,
    - les multimatériaux : conteneurs aériens ou enterrés,
    - les ordures ménagères : conteneurs enterrés uniquement.
  - en déchetteries :
    - haut de quai : régie
      - la gestion des sites en régie,
      - le compactage des bennes en régie,
    - bas de quai : prestataires
      - le broyage des déchets verts : prestation d'insertion,
      - le transport des bennes : prestataire.
- prévention : régie & prestataire d'insertion
  - la mise en place d'actions, d'animations et d'interventions,



- communication : régie & prestataire d'insertion
  - la sensibilisation des usagers :
    - les scolaires,
    - les adultes,
    - en porte à porte : dans le cadre d'ouverture de sites de conteneurs enterrés,
    - en porte à porte : prévention des refus de collecte,
    - les animations lors d'événementiels,
    - visites de sites,
    - sensibilisation au compostage,
    - sensibilisation des gros producteurs,
    - sensibilisation des entreprises à la réglementation 5 flux.
  - la valorisation de la prévention.
- administration :
  - la relation à l'utilisateur,
  - la facturation des professionnels,
  - la gestion des exonérations de TEOM,
  - la gestion de la facturation de la redevance spéciale,
  - le suivi financier des marchés,
  - le suivi des contrats et des conventions.
- technique :
  - le travail en lien avec les communes, élus et techniciens,
  - le travail en lien avec les autres services de Laval Agglomération,
  - l'établissement et le suivi des marchés,
  - l'organisation des interventions,
  - la gestion des agents du service.
- traitement et valorisation :
  - en lien avec le conseil départemental de la Mayenne pour :
    - l'accueil au quai de transfert de Laval,
    - l'acheminement des déchets à Pontmain,
    - l'incinération des déchets à Pontmain.
  - en lien avec les prestataires privés pour :
    - le tri,
    - la valorisation,
    - la revente de certains flux,
    - la transformation et la valorisation en CSR,
    - l'enfouissement.
- la relation à l'utilisateur :
  - pour apporter réponse aux usagers : le pôle accueil maintenance du service de gestion des déchets,
  - pour enregistrer et traiter les demandes des usagers liées aux collectes, aux bacs roulants, aux conteneurs enterrés ou aériens, aux dépôts sauvages, aux besoins liés à des manifestations,

- pour permettre le suivi des requêtes et enclencher les interventions techniques nécessaires :
    - numéro unique : 02.53.74.11.00,
    - courriel : [dechets@agglo-laval.fr](mailto:dechets@agglo-laval.fr),
    - site internet : [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr),
- UTILE AU QUOTIDIEN / DECHETS, COLLECTE ET VALORISATION
- les calendriers de collecte en consultation,
  - les informations des déchetteries,
  - les informations sur le tri et le recyclage.
- les calendriers de collecte distribués,
  - la carte interactive :  
<https://sig-agglo.laval.fr/portail/apps/webappviewer/index.html?id=3a5af9033b044a55b4f1a2efca34061d>



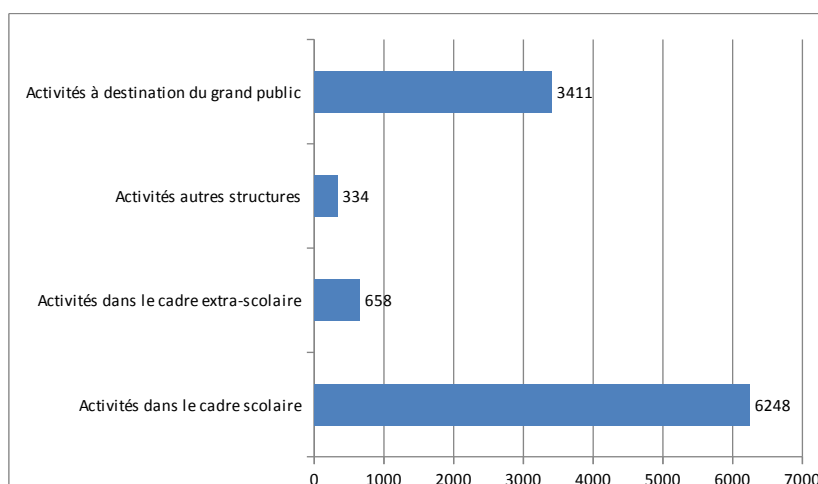
## Les actions de communication et de sensibilisation

La prévention et la valorisation des déchets sont assurées par 6 animateurs. Les actions menées concernent la réduction, le tri des déchets, le compostage, la prévention du gaspillage alimentaire et l'économie circulaire. En 2019, 10 651 personnes ont été sensibilisées.

Les actions sont variées et ont lieu toute l'année à destination des établissements scolaires, des centres de loisirs, des temps d'activités périscolaires, grand public structures spécialisées, associations, maisons de quartier, RAM

- stands lors de manifestation,
- portes à porte

Nombre de personnes touchées en fonction du public :

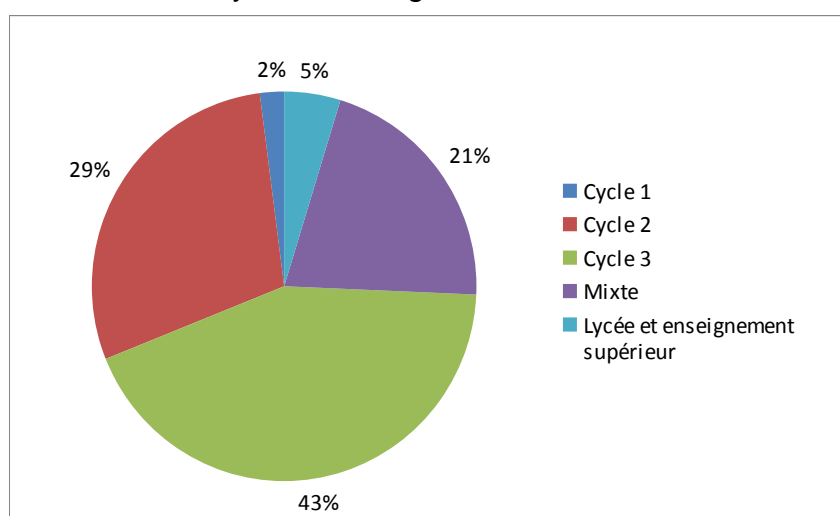


#### Bilan des activités dans le cadre scolaire : hors TAP

153 animations ont été menées sur l'année 2019, pour 6 248 scolaires de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur. Ces scolaires ont été rencontrés dans le cadre des projets 2018-2019 et 2019-2020.

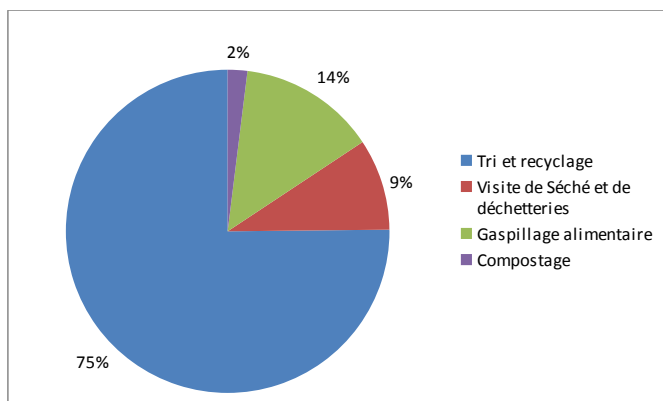
La lutte contre le gaspillage alimentaire est co-animée avec Unis-cité

Répartition selon le cycle d'enseignement :

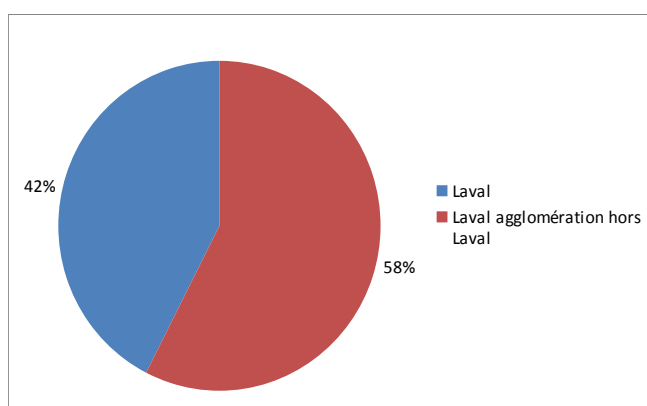


mixte = plusieurs niveaux

## Répartition des animations en fonction de la thématique abordée



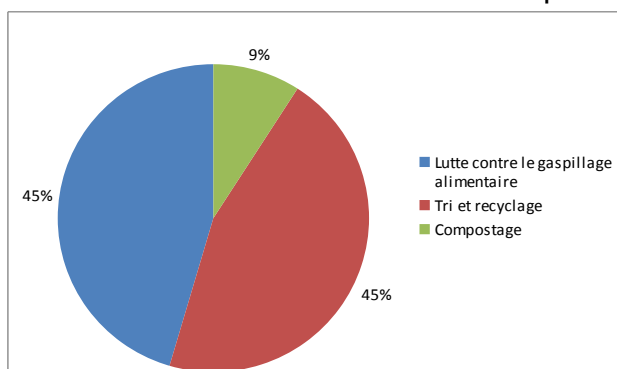
## Répartition du nombre d'animations en fonction de la localisation



## Bilan des activités dans le cadre périscolaire

Le pôle a assuré 33 animations dans le cadre des TAP, à partir de 15h30, pour 499 enfants. La lutte contre le gaspillage alimentaire est la thématique majeure de ces animations, en co-animation avec Unis-cité.

## Répartition du nombre d'animations en fonction de la thématique :



Les communes concernées :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire : L'Huisserie, Forcé, Louvigné, Louverné et Laval,
- le compostage : l'école de Thévalles à Laval,
- le tri et le recyclage : écoles Eugène Hairy et Hilard à Laval.

#### Bilan des activités avec les centres de loisirs

6 animations sur le tri et le recyclage ont été menées à destination de 146 enfants de plus de 6 ans dans les communes de Laval, Port Brillet et St Ouen des Toits.

#### Bilan des activités autres structures

Le pôle a mené 22 interventions sur le tri et le recyclage auprès de 334 personnes dans des structures telles que des maisons de retraite, des collectivités, des Réseau d'Assistantes maternelles, ou des structures sociales.

#### Bilan des activités grand public :

- Changé ô jardin de printemps : dimanche 5 mai
  - stand sur le compostage,
  - information aux habitants sur les subventions proposées par Laval Agglomération pour l'achat de composteurs et la location de broyeurs de végétaux,
  - spectacle «Normalement ça marche» de Jean-Yves Bardoul, un comédien récupérateur,
  - public visé : adultes, familles, 305 visiteurs,
- Rendez-vous des jardiniers à la maison de quartier de Grenoux : samedi 27 avril
  - stand sur le compostage,
  - information aux habitants sur les subventions proposées par Laval Agglomération,
  - public visé : adultes, familles, 100 visiteurs,
- La fête du jeu : samedi 18 mai
  - stand de jeux autour de la nature sur l'environnement et les déchets,
  - public visé : familles, 42 visiteurs,
- Opération « Dessine-moi un quartier : mercredi 12 juin
  - stand sur les consignes de tri,
  - animation sur le ramassage des déchets du quartier avec les familles,
  - public visé : familles, enfants, 70 visiteurs,

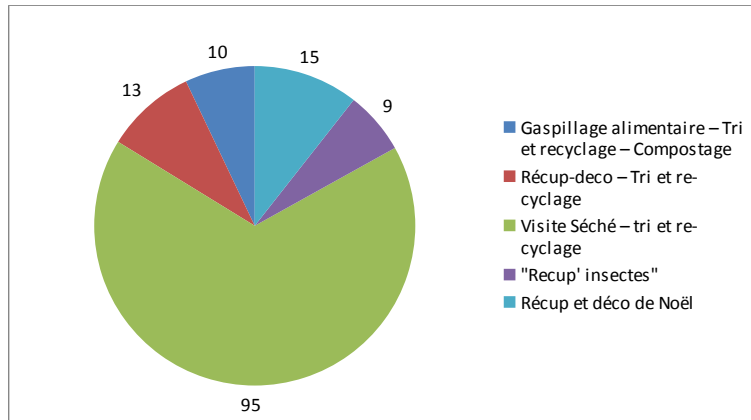
- Stand Espace'eco :
  - stand ambulant présent tout au long de l'année sur le département, et ce, afin de sensibiliser le public aux gestes qui permettent de réduire la consommation d'électricité, d'eau et de sensibiliser sur la pollution de l'air intérieur,
  - thématique abordée : les bons gestes du tri,
  - 6 dates en co-animation à Laval : les Vignes, les Fourches, la Grange, le centre ville, Avesnières, l'aire des gens du voyage de la Gaufrerie,
  - public visé : individuels, 93 visiteurs
- Café propreté
  - participation à cet évènement organisé par Méduane Habitat,
  - public visé : habitants quartier de la Dacterie, 19 visiteurs
- Student night le jeudi 26 septembre
  - stand autour des bonnes pratiques du tri des déchets,
  - public visé : étudiants, 63 visiteurs
- Changé ô jardin d'automne : dimanche 13 octobre
  - stand autour du compostage et jardiner au naturel,
  - public visé : adultes, familles, 235 visiteurs
- Distribution de compost : 16 mars
  - Déchetterie St Berthevin, 89 foyers,
  - Bonchamps, 63 foyers,
  - L'Huisserie, 45 foyers,
  - Laval, 90 foyers,
  - distribution flyers sur les aides apportées par Laval Agglomération pour l'achat d'un composteur et la location ou achat de broyeurs de végétaux.
  - public visé : adultes individuels.
- semaine européenne de développement durable : du 30 mai au 5 juin.
  - promouvoir le développement durable et ses enjeux avec les objectifs suivants :
    - sensibiliser aux enjeux du développement durable,
    - apporter des solutions concrètes pour agir,
    - inciter à l'adoption de comportements responsables,
  - public visé : public varié selon les animations
- Marché de Loiron Ruillé : samedi 1er juin
  - stand autour du zéro,
  - public visé : individuels, 10 visiteurs
- Eco-trail à St Jean sur Mayenne : samedi 1er juin
  - accompagnement des organisateurs en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour la gestion des déchets sur site,
  - stand sur le tri des déchets et des jeux de société,
  - public visé : organisateurs de la manifestation et sportifs, 50 visiteurs



- Opération ramassage de déchets à Changé : mercredi 5 juin
  - animation sur les déchets,
  - ramassage de déchets avec le centre de loisirs,
  - public visé : enfants, 46 visiteurs
- Spectacle « la Terre allant vers » : vendredi 6 juin
  - public visé : enfants des établissements scolaires pour qui des animations ont été réalisées, 293 visiteurs
- Semaine européenne de réduction des déchets : du 16 au 26 novembre
  - sensibiliser sur la nécessité de réduire la quantité de déchets générés
  - donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant,
  - 2 temps forts : au bois de L'Huisserie et à Loiron
- Journée "Rien ne se jette tout se transforme" : samedi 16 novembre
  - stand couture et récup afin de montrer au public que l'on peut recycler des chutes de tissu et faire ses propres objets, intervenant extérieur : Val fée couture,
  - stand repair café animé par des bénévoles, qui ont pu renseigner, réparer des objets,
  - stand sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion des circuits courts, intervenants extérieur : Synergies
  - animation guitare avec Vincent Iacob qui fabrique ses instruments à partir de boîtes à cigares, concert,
  - stand répar'acteurs en partenariat avec la Chambre de l'artisanat avec la promotion de la réparation chez les professionnels du territoire,
  - stand disco soupe pour apprendre à cuisiner les légumes moches, intervenant extérieur : M. Lalonnier, chef du service restauration au lycée agricole de Laval,
  - stand furoshiki sensibilisation du public pour une alternative au papier d'emballages cadeaux, en utilisant des morceaux de tissus.
  - stand zéro déchets pour illustrer toutes les alternatives pour diminuer au quotidien la production de déchets, intervenant extérieur : association zéro déchet Laval,
  - public visé : individuels, familles, 200 visiteurs
- Conférence « Zéro déchet » : mardi 26 novembre
  - Claire Poirier, qui anime le blog Sakaide, a partagé son expérience personnelle et familiale, a détaillé différentes étapes qui ont amené sa famille à réduire de 90% ses déchets ordures ménagères,
  - public visé : individuels, familles, 160 visiteurs
- Distribution de compost : samedi 19 octobre
  - déchetteries de Saint-Berthevin, Bonchamps, Port-Brillet et Laval,
  - public visé : adultes individuels,
  - distribution flyers sur les aides apportées par Laval Agglomération pour l'achat d'un composteur et la location ou achat de broyeurs de végétaux.

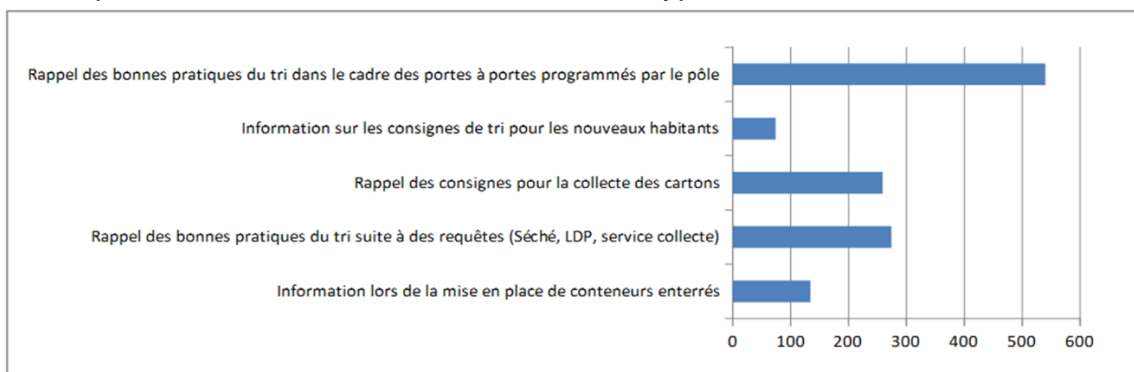
- Semaine Eco-DDS :
  - sensibilisation autour de la récupération des déchets chimiques,
  - déchetteries de l'Huisserie, Montjean et Laval,
  - public visé : adultes individuels, 102 visiteurs

Nombre de personnes par actions en fonction de la thématique :

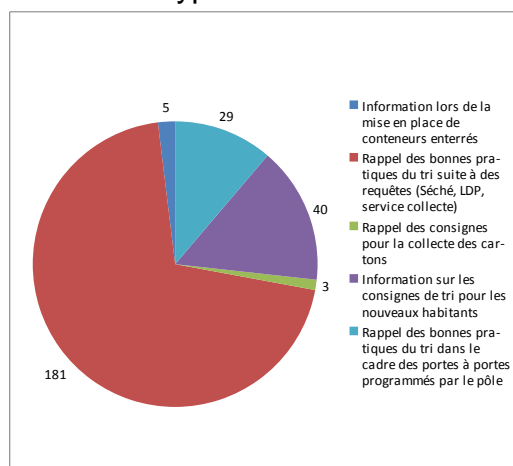


- 258 interventions en porte à porte, soit 1281 personnes sensibilisées

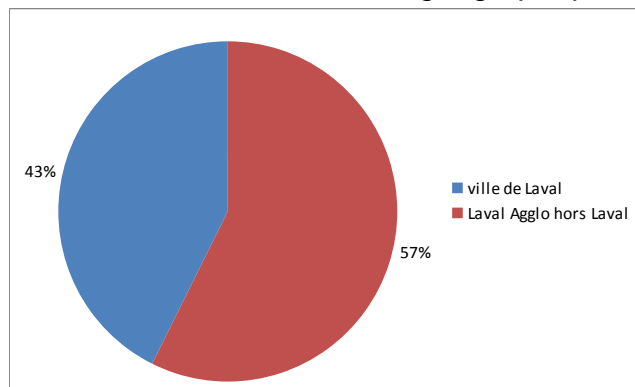
Nombre de personnes sensibilisées en fonction du type de demande :



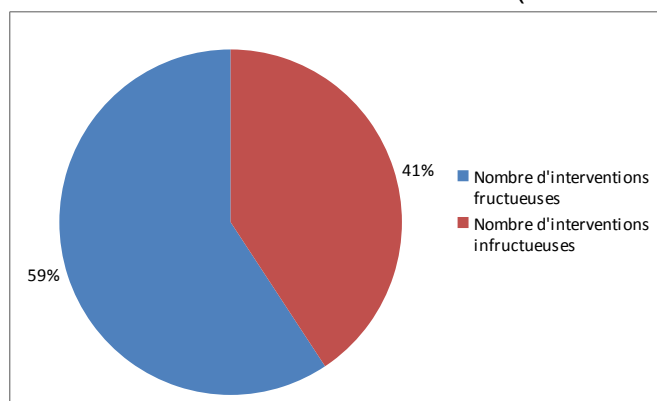
Nombre d'interventions en fonction du type de demande :



Répartition des interventions en fonction du secteur géographique :



Répartition des interventions fructueuses et infructueuses (absence de l'utilisateur)



Le pôle a accompagné et conseillé pour le tri des déchets :

- le festival des «Trois éléphants»,
- les services de la collectivité, en particulier sur le papier,
- la restauration scolaire de St Berthevin,
- l'ADAPEI,
- Laval la Plage.

Le pôle entretient et anime les 7 composteurs collectifs déployés sur le territoire :

- la visite régulière des sites,
- l'animation de temps forts (café compost) pour informer le public,
- le tamisage du compost mûr,
- les réparations,
- les liens avec les utilisateurs pour définir les responsabilités de chacun,
- organisation de 4 cafés compost "Tous au compost" : les Fourches, les Archives (2 animations) et les Vignes, pour 53 personnes sensibilisées.

Laval Agglomération subventionne l'achat de composteurs pour les particuliers à hauteur de 25 euros.

138 demandes ont été subventionnées sur l'année, pour une subvention totale de 3 400 €. 51% de ces composteurs ont été achetés par des habitants de Laval.

Laval Agglomération subventionne également la location de broyeurs de végétaux avec un maximum de 100 € et l'achat de broyeurs, plafonné à 10% du montant (et maxi 100 €), pour tous les particuliers de l'agglomération. 20 foyers ont bénéficié de l'aide à la location pour un montant de 1800 € et 8 ont acheté un broyeur pour une aide totale de 460 €.

Lien avec les partenaires :

- le pôle a fait intervenir le CPIE Bas Maine dans le cadre de Rendez-vous au jardin, le dimanche après-midi 16 juin
  - thématique : remorque « le jardinage au naturel »,
  - une centaine de visiteurs
- le pôle a sollicité Synergies 53 lors de la formation « Lutte contre le gaspillage alimentaire » organisée par le pôle les 21 et 22 octobre
  - Synergies a rappelé la définition, donné des clés de compréhension, parler du contexte mayennais et donner des pistes d'amélioration,
  - public visé : personnel de restauration, animateurs, jeunes unis-cité, 14 visiteurs
- Synergies 53 est intervenu dans le cadre de la journée « SERD » du samedi 16 novembre:
  - thématique : lutte contre le gaspillage alimentaire et circuit court,
  - 50 personnes sensibilisées
- visite du centre de tri d'Acigné du Relais avec les écoles ayant participé en 2018 au défi textile.
- le pôle s'est associé à Emmaüs pour proposer des temps de sensibilisation du public sur les déchetteries, afin d'inciter les habitants à utiliser les caissons Emmaüs.
- le Gleam accompagne Laval Agglomération dans ses missions de sensibilisation et d'animation dans le domaine de la prévention et le tri des déchets et le bon usage des déchetteries
  - agents du GLEAM formés par les animateurs du pôle,
  - 1460 heures ont été réalisées,
  - en majorité sur les déchetteries de Laval Agglomération,
  - porte à porte,
  - manifestations : distribution de compost, semaine de réduction des déchets, semaine du développement durable, porte à porte lors des ouvertures de conteneurs enterrés
- dans le cadre du programme national de lutte contre le gaspillage alimentaire, Laval Agglomération s'est associé à Unis Cité afin de développer des actions au sein des établissements scolaires et de la restauration collective, avec des volontaires en service civique :

- communes concernées : Louvigné, L'Huisserie, Forcé et La Chapelle-Anthenaise,
- objectifs :
  - réalisation d'un diagnostic initial du gaspillage (pesée du gaspillage) et des grandes catégories d'aliments gaspillés (desserts, pain, viandes...),
  - présentation des résultats du diagnostic, de façon ludique dans la cantine à destination des élèves et des personnels de cantine,
  - réalisation d'ateliers d'animation dans le restaurant scolaire sur les temps périscolaires, en impliquant au maximum les élèves,
  - réalisation d'un diagnostic à l'issue des interventions pour présenter les résultats aux élèves et personnels de restauration,
  - réduction d'au moins 30% du gaspillage alimentaire dans chaque établissement concerné par le projet,
  - 10 animations assurées par les jeunes, accompagnés par des animateurs du pôle,
  - un diplôme a été remis aux enfants en présence du personnel de restauration, des enfants, des élus référents des communes et les jeunes d'Unis cité.

La communication : le pôle s'appuie sur les outils de communication suivants :

- le site internet de Laval Agglomération,
- le journal de la ville de Laval,
- le journal de Laval Agglomération,
- des flyers divers : le guide du tri, les réglettes de tri, remboursement broyeurs, les sacs de tri,
- l'agenda (6000 exemplaires),
- la presse locale : journaux et radios,
- Bouger en Mayenne,
- Kidiclic,
- Le p'tit gibus

### La Mayenne, un département labellisé "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage"

Depuis 2014, la Mayenne est un territoire labellisé "territoire zéro gaspillage, zéro déchet".

Le conseil départemental a développé depuis plusieurs années une animation territoriale importante avec une forte adhésion des communautés de communes, pour la prévention des déchets, le plan climat énergie territoriale et le plan de prévention et de gestion des déchets du BTP.

Des actions phares sont proposées ou déjà mises en œuvre :

- valorisation de 4 000 tonnes de pneus usagés de silo à la cimenterie Lafarge,

- réduction du gaspillage alimentaire : dans la restauration collective et chez les particuliers : travail en étroite collaboration avec Laval Agglomération, territoire pilote,
- biodéchets : réduire l'apport de déchets verts en déchetteries,
- méthanisation : coordination départementale des projets et mobilisation des gisements,
- mise en œuvre du plan de gestion des déchets du BTP,
- élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication pour promouvoir les "répar'acteurs",
- développement de l'économie circulaire avec les partenaires de la démarche « En Mayenne, j'éco-développe »,
- réalisation d'une étude départementale de caractérisation des ordures ménagères résiduelles,
- association de l'économie sociale et solidaire aux différents projets,
- accompagnement des Mayennais vers l'économie de fonctionnalité.



## La collecte des déchets

La production globale de déchets de l'agglomération approche de 589 kg / habitant et par an.

TYPE DE DECHETS	TONNAGE 2018	TONNAGE 2019	Evolution
<b>TOTAL ORDURES MENAGERES</b>	<b>20 859,400</b>	<b>20 522,140</b>	<b>-1,62%</b>
C. sélective verre en AV	3 821,220	3 990,600	4,43%
C. sélective multimatériaux	6 340,640	6 340,070	-0,01%
C. sélective papiers/cartons en AV	384,700	382,920	-0,46%
C. sélective emballages en AV	276,420	289,120	4,59%
<b>TOTAL COLLECTE SELECTIVE</b>	<b>10 822,980</b>	<b>11 002,710</b>	<b>1,66%</b>
Bois	2 324,000	2 384,000	2,58%
Déchets verts	11 868,110	13 377,470	12,72%
Gravats	8 909,180	8 749,900	-1,79%
Encombrant	0,000	9,640	
Tout venant (dont dépôts sauvages)	5 095,380	5 109,740	0,28%
Cartons	777,920	834,400	7,26%
Ferrailles	1 160,340	1 231,560	6,14%
Refus déchets verts	16,040	72,960	354,86%
Benne Meubles	1 427,900	1 701,780	19,18%
Encombrants caissons réemploi Emmaus	161,713	184,051	13,81%
<b>TOTAL COLLECTE AUTRES DECHETS</b>	<b>31 740,583</b>	<b>33 655,501</b>	<b>6,03%</b>
COLLECTE DMS (Toxiques)	146,601	189,443	29,22%
COLLECTE ECO-DDS	98,382	145,130	47,52%
DECHETS ELECTRONIQUES	678,117	762,950	12,51%
AMIANTE	4,880	4,696	-3,77%
ENCOMBRANTS EMMAUS	94,000	94,667	0,71%
TEXTILES	113,969	123,048	7,97%
<b>TOTAL DECHETS</b>	<b>64 558,912</b>	<b>66 500,285</b>	<b>3,01%</b>
Collecte cartons commerçants	180,000	178,410	-0,88%
Collecte papiers de bureau	12,257	10,998	-10,27%
Collecte pneus de silos	152,600	54,580	-64,23%

## L'organisation de la collecte

La collecte des déchets relève donc de la compétence de Laval Agglomération, elle s'opère soit en porte à porte, soit en point d'apport volontaire, selon le secteur géographique et/ou selon le flux des déchets.

La collecte sélective est organisée en plusieurs flux :

- le flux "verre" et le flux "multimatériaux" sur les 20 communes de l'ex LA,
- le flux verre, corps creux et corps plats sur les 14 communes de l'ex CCPL.

Les ménages sont dotés en bacs roulants individuels, propriété de Laval Agglomération, ou utilisent des bacs de regroupement ou des conteneurs enterrés.

La collecte du verre se fait toujours en apport volontaire, soit en conteneurs aériens, soit en conteneurs enterrés.

Liste des déchets pris en charge par Laval Agglomération :

- les textiles, le linge de maison, la maroquinerie, les chaussures, (REP)
- les meubles, (REP)
- les papiers,
- tous les emballages recyclables : en carton, en plastique ou en métal,
- le verre recyclable : bouteilles et bocaux, mais pas les objets en verre,
- les ordures ménagères résiduelles,
- les ferrailles,
- les déchets verts,
- le bois,
- le tout venant,
- les gravats,
- les déchets toxiques, (REP)
- l'électro-ménager et les appareils électriques, (REP)
- les piles et les batteries,
- les cartouches d'encre,
- les radiographies,
- les néons, les diverses ampoules,
- les huiles minérales et végétales,
- les filtres à huile.

## Répartition des points d'apport volontaire au 31 décembre 2019

Communes	Nombre de PAV aériens	Nombre de PAV enterrés	Points de regroupement bacs
Ahuillé	3	1	18
Argentré	3	6	28
Beaulieu-Sur-Oudon	1	1	12
Bonchamp-les-Laval	14	4	23
Bourgon	1	1	27
Châlons-Du-Maine	2		5
Changé	6	25	35
Entrammes	6	3	17
Forcé	3	1	7
La Brûlatte	2	1	16
La Chapelle-Anthenaise	2	1	11
La Gravelle	3	1	7
Launay-Villiers	1	1	10
Laval	68	88	42
Le Bourgneuf-La-Forêt	2	1	33
Le Genest-St-Isle	6	3	22
L'Huisserie	5	10	10
Loiron-Ruillé	5	4	36
Louverné	7	5	26
Louvigné	2		11
Montflours	1		5
Montigné-Le-Brillant	3	1	11
Montjean	3	1	19
Nuillé-Sur-Vicoïn	3		26
Olivet	3		10
Parné-Sur-Roc	1	3	15
Port-Brillet	7	1	5
St Berthevin	14	2	29
St Cyr-Le-Gravelais	1	1	21
St Germain-Le-Fouilloux	1	6	17
St Jean-Sur-Mayenne	3	5	19
St Ouën-Des-Toits	2	2	23
St Pierre-La-Cour	6	2	22
Soulgé-Sur-Ouette	3	1	16
<b>TOTAL</b>	<b>193</b>	<b>182</b>	<b>634</b>

## La collecte des déchets ménagers recyclables

### Les tonnages

Le tonnage de verre est toujours en progression par rapport à 2018 de + 4,43 %. Le ratio de verre collecté est désormais de 35 kgs / hab / an.

La collecte des multimatériaux se maintient à 66 kgs / hab / an.

Au global, le tonnage de collecte sélective est en hausse de 1,66 %.

VERRE	Tonnages 2010	Tonnages 2018	Tonnages 2019	2019/2018	2019/2010	Nb kg/hab 2019 *
- Apport volontaire	2 873,960	3 821,220	3 990,600	4,43%	38,85%	35,33

\* Population municipale INSEE au 1/01/2019 : 112 937 habitants

MULTIMATERIAUX	Tonnages 2010	Tonnages 2018	Tonnages 2019	2019/2018	2019/2010	Nb kg/hab 2019 *
- Apport volontaire	3 429,760	1 682,060	1 730,740	2,89%		
- en Porte A Porte	0,000	4 658,580	4 609,330	-1,06%		
<b>TOTAL MULTIMATERIAUX</b>	<b>3 429,760</b>	<b>6 340,640</b>	<b>6 340,070</b>	<b>-0,01%</b>	<b>84,85%</b>	<b>66,11</b>

\* Population municipale INSEE au 1/01/2019 : 95 899 habitants

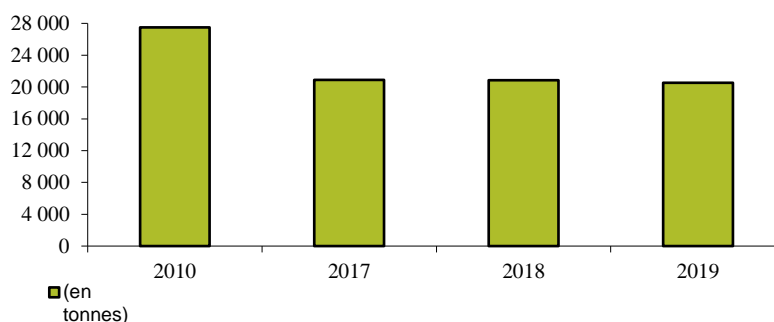
PAPIERS-CARTONS PLASTIQUES-METAUX	Tonnages 2010	Tonnages 2018	Tonnages 2019	2019/2018	2019/2010	Nb kg/hab 2019 *
- papiers / cartons en PAV	341,860	384,700	382,920	-0,46%		22,47
- emballages en PAV	140,160	276,420	289,120	4,59%		16,97
<b>TOTAL</b>	<b>482,020</b>	<b>661,120</b>	<b>672,040</b>	<b>1,65%</b>	<b>39,42%</b>	<b>39,44</b>

\* Population municipale INSEE au 1/01/2019 : 17 038 habitants

## La collecte des déchets ménagers résiduels

Depuis 2010, on note une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères résiduelles. La collecte en porte à porte est effectuée une fois par semaine dans chacune des 34 communes de l'Agglomération.

Type de déchets	Tonnage 2010	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019
(en tonnes)	27 479,240	20 874,440	20 859,400	20 522,140



Les usagers de Laval Agglomération peuvent évacuer leurs ordures ménagères résiduelles soit en bacs individuels collectés par la régie en porte à porte ou en point de regroupement, soit dans des bacs de regroupement collectés là encore par la régie, soit dans des conteneurs enterrés collectés par un prestataire, Véolia, suivant le marché de collecte en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Année	Population municipale	Collecte en bacs	Collecte en conteneurs enterrés	TOTAL tonnages	Kg/hab./an
2010	109 108	27 378,860	100,380	27 479,240	252
2018	112 872	16 767,400	4 092,000	20 859,400	185
2019	112 937	16 232,980	4 289,160	20 522,140	182
Evolution tonnages 2019/2018				-1,62%	
Evolution tonnages 2019/2010				-25,32%	

La production d'ordures ménagères résiduelles s'élève à 20 522 tonnes, soit 182 kgs / habitant / an, contre une moyenne départementale de 163 kgs / habitant / an.

La moyenne nationale de production d'ordures ménagères résiduelles s'élève quant à elle à 255 kg/hab/an (source ADEME référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets – données 2016).

# Les 10 Déchetteries de Laval Agglomération



Des agents de la régie assurent l'accueil et le conseil dans chacune des 10 déchetteries du territoire.

Depuis le 17 juin 2019, de nouveaux horaires sont proposés aux usagers des déchetteries, pour répondre aux spécificités du territoire et pour mieux s'adapter aux besoins des usagers.

LIEU	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE
	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin
BONCHAMP	FERME	14H / 18H	9H / 12H	14H / 18H	FERME	14H / 18H	FERME	FERME	9H / 12H	14H / 18H	9H / 12H	14H / 18H	FERME
ENTRAMMES	9H / 12H	14H / 18H	FERME	14H / 18H	9H / 12H	14H / 18H	FERME	14H / 18H	FERME	14H / 18H	9H / 12H	14H / 18H	FERME
L'HUISSERIE	FERME	14H / 18H	9H / 12H	FERME	9H / 12H	14H / 18H	FERME	14H / 18H	FERME	14H / 18H	9H / 12H	14H / 18H	FERME
LAVAL	9H / 12H	13H30 / 18H	9H / 12H	13H30 / 18H	9H / 12H	13H30 / 18H	9H / 12H	13H30 / 18H	9H / 12H	13H30 / 18H	9H / 12H	13H30 / 18H	9H / 12H
LOUVERNÉ	9H / 12H	FERME	FERME	14H / 18H	9H / 12H	14H / 18H	FERME	14H / 18H	FERME	14H / 18H	9H / 12H	14H / 18H	FERME
LOUVIGNÉ	9H30 / 12H	FERME	FERME	FERME	FERME	14H / 17H30	FERME	14H / 17H30	9H30 / 12H	FERME	9H / 12H	14H / 17H30	FERME
MONTIGNÉ	FERME	14H / 17H30	FERME	FERME	9H30 / 12H	FERME	9H30 / 12H	FERME	FERME	14H / 17H30	9H / 12H	14H / 17H30	FERME
MONTJEAN	FERME	14H30 / 17H30	FERME	FERME	FERME	14H30 / 17H30	FERME	FERME	FERME	14H30 / 17H30	9H30 / 12H	14H30 / 17H30	FERME
PORT-BRILLET	9H30 / 12H	13H30 / 18H	9H30 / 12H	13H30 / 18H	9H30 / 12H	13H30 / 18H	9H30 / 12H	13H30 / 18H	9H30 / 12H	13H30 / 18H	9H30 / 12H	13H30 / 18H	FERME
SAINT-BERTHEVIN	9H / 12H	13H30 / 18H	9H / 12H	13H30 / 18H	9H / 12H	13H30 / 18H	9H / 12H	13H30 / 18H	9H / 12H	13H30 / 18H	9H / 12H	13H30 / 18H	9H / 12H



## FREQUENTATION DECHETTERIES

Déchetteries	2018	2019	Evolution 2019/2018
BONCHAMP	68 321	56 599	-17,16%
ENTRAMMES	10 247	25 361	147,50%
LAVAL	148 228	150 972	1,85%
L'HUISSERIE	53 245	56 423	5,97%
LOUVERNE	51 803	51 325	-0,92%
LOUVIGNE	35 036	35 067	0,09%
MONTIGNE	33 179	29 174	-12,07%
MONTJEAN	9 605	10 934	13,84%
PORT-BRILLET	47 815	50 177	4,94%
ST BERTHEVIN	108 261	109 498	1,14%
<b>TOTAL</b>	<b>565 740</b>	<b>575 530</b>	<b>1,73%</b>

La fréquentation des déchetteries est en hausse constante. Les usagers ont adopté ce geste de tri leur permettant de déposer certains déchets ne pouvant pas être collectés avec les ordures ménagères. Ils se rendent sur les 10 déchetteries du territoire. Les amplitudes horaires d'ouverture permettent un accueil conséquent du lundi au dimanche midi ce qui favorise les gestes de tri.

Ces établissements sont équipés de diverses bennes (tout venant, bois, cartons, ferrailles, gravats, déchets verts, meubles), mais aussi de bornes aériennes pour déposer le verre et les multi-matériaux, de contenants spécifiques (piles, huiles usagées...), de caissons fermés et interdits au public pour divers déchets (toxiques, électriques et électroniques) et de bornes de partenaires spécifiques (Emmaüs, La Croix Rouge, Le Relais...).

Les agents de déchetteries accueillent, conseillent et orientent les usagers dans leurs gestes de tri.

Depuis septembre 2012, les déchets des professionnels sont acceptés s'ils ont contractualisé avec Laval Agglomération. Cette contractualisation déclenche la facturation du dépôt de certains flux, selon un barème transmis aux contractants.

Les marchés de collecte et de traitement des déchets ménagers issus des déchetteries et des bennes de quartiers intègrent les REP pour les textiles, les meubles, l'électro-ménager et les appareils électriques et les déchets toxiques.

Les prestations de ces marchés sont réparties en plusieurs lots. Ces lots comportent les prestations de collecte, de transport, de tri et de valorisation des différents déchets pouvant être déposés en déchetteries par les usagers. Différents prestataires ont répondu, avec des spécificités pour chacun des territoires du territoire fusionné (ex Laval Agglo & ex CCPL). Ces marchés prennent fin le 31 décembre 2021

La collecte et le traitement des déchets électroniques et électriques (DEEE) sont assurés par un éco-organisme, "Ecologic" qui travaille avec des prestataires. Laval Agglomération a adhéré à la filière en conventionnant avec l'OCAD3E, l'organisme coordonnateur en charge de ce flux. Une compensation financière de 60 800,86 € a été versée à Laval Agglomération en 2019.

Il existe plusieurs filières de traitement selon la nature des déchets :

- les déchets mis en décharge,
- les gravats : enfouissement en classe 3,
- le tout venant : enfouissement en classe 2,
- les encombrants : triés par catégorie, la partie non recyclable enfouie en classe 2,
- l'amiante (Triadis) : enfouissement en classe 1,
- les déchets éliminés par incinération,
- les déchets toxiques (Triadis),
- les déchets recyclés,
- l'huile de vidange (Chimirec) : régénération,
- la ferraille (Passenaud) : pour les fonderies et aciéries,
- le bois (Séché) : utilisé pour l'aggloméré,
- les déchets verts (Sede & Suez) : broyage et compostage,
- les cartons: (filière collecte sélective) : recyclés en papeteries,
- les Déchets Electroniques (DEEE) : traitement assuré par l'Eco-organisme ECOLOGIC,
- les piles (Triadis / Screlec) : valorisation énergétique et recyclage,
- les cartouches d'imprimante (Triadis) : nettoyage, réemploi et valorisation matière ou énergétique,
- les huiles alimentaires (Triadis /Ecogras),
- les batteries (Triadis).

Les tonnages ont également progressé de plus de 7% par rapport à 2018.

Déchetteries	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Evolution 2019/2018
BONCHAMP	1 861,790	2 063,780	10,85%
ENTRAMMES	404,380	1 391,500	244,11%
LAVAL	9 991,330	9 745,390	-2,46%
L'HUISSERIE	1 923,100	1 886,730	-1,89%
LOUVERNE	1 943,960	1 745,040	-10,23%
LOUVIGNE	1 322,620	1 361,290	2,92%
MONTIGNE	1 152,820	1 172,290	1,69%
ST BERTHEVIN	4 359,870	4 823,770	10,64%
MONTJEAN	359,210	358,120	-0,30%
PORT BRILLET	4 232,230	5 108,840	20,71%
<b>TOTAL</b>	<b>27 551,310</b>	<b>29 656,750</b>	<b>7,64%</b>

L'évolution des tonnages peut être analysée selon les flux ou selon les déchetteries. Les tonnages sont globalement en progression.

Communes	Déchets verts			Gravats		
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution
BONCHAMP	970,750	1 045,420	7,69%	446,600	530,900	18,88%
ENTRAMMES	221,240	624,440	182,25%	28,480	389,140	1266,36%
LAVAL	2 295,930	2 340,770	1,95%	4 210,300	3 804,000	-9,65%
L'HUISSERIE	695,240	736,630	5,95%	630,380	578,900	-8,17%
LOUVERNE	755,520	803,520	6,35%	608,820	456,540	-25,01%
LOUVIGNE	539,500	594,650	10,22%	315,200	283,200	-10,15%
MONTIGNE	495,220	545,130	10,08%	275,160	239,260	-13,05%
ST BERTHEVIN	1 634,710	1 909,670	16,82%	1 317,420	1 543,020	17,12%
MONTJEAN				108,170	104,300	-3,58%
PORT BRILLET	1 814,000	2 780,540	53,28%	968,650	820,640	-15,28%
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>9 422,110</b>	<b>11 380,770</b>	<b>20,79%</b>	<b>8 909,180</b>	<b>8 749,900</b>	<b>-1,79%</b>

Communes	Cartons			Ferraille		
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution
BONCHAMP	51,660	55,860	8,13%	70,300	72,640	3,33%
ENTRAMMES	2,960	34,980	1081,76%	3,480	55,440	1493,10%
LAVAL	259,240	277,380	7,00%	387,240	435,300	12,41%
L'HUISSERIE	63,260	62,340	-1,45%	73,620	66,320	-9,92%
LOUVERNE	46,880	42,740	-8,83%	76,300	76,860	0,73%
LOUVIGNE	37,080	38,300	3,29%	60,600	57,360	-5,35%
MONTIGNE	29,260	31,600	8,00%	52,780	39,140	-25,84%
ST BERTHEVIN	130,400	135,260	3,73%	178,460	167,960	-5,88%
MONTJEAN	16,320	17,620	7,97%	47,940	47,580	-0,75%
PORT BRILLET	140,860	138,320	-1,80%	209,620	212,960	1,59%
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>777,920</b>	<b>834,400</b>	<b>7,26%</b>	<b>1 160,340</b>	<b>1 231,560</b>	<b>6,14%</b>

Communes	Bois			Tout venant		
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution
BONCHAMP	101,100	116,580	15,31%	221,380	242,380	9,49%
ENTRAMMES	4,300	106,500	2376,74%	143,920	181,000	25,76%
LAVAL	916,420	888,620	-3,03%	1 922,200	1 999,320	4,01%
L'HUISSERIE	155,960	145,300	-6,84%	304,640	297,240	-2,43%
LOUVERNE	168,460	121,600	-27,82%	287,980	243,780	-15,35%
LOUVIGNE	155,360	159,900	2,92%	214,880	227,880	6,05%
MONTIGNE	124,440	128,400	3,18%	175,960	188,760	7,27%
ST BERTHEVIN	360,260	344,340	-4,42%	738,620	723,520	-2,04%
MONTJEAN	46,280	49,420	6,78%	140,500	139,200	-0,93%
PORT BRILLET	291,420	323,340	10,95%	807,680	833,040	3,14%
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>2 324,000</b>	<b>2 384,000</b>	<b>2,58%</b>	<b>4 957,760</b>	<b>5 076,120</b>	<b>2,39%</b>

Type de déchets	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Evolution 2019/2018
Bois	2 324,000	2 384,000	2,58%
Déchets verts	9 422,110	11 380,770	20,79%
Gravats	8 909,180	8 749,900	-1,79%
Tout venant	4 957,760	5 076,120	2,39%
Cartons	777,920	834,400	7,26%
Ferrailles	1 160,340	1 231,560	6,14%
<b>TOTAL</b>	<b>27 551,310</b>	<b>29 656,750</b>	<b>7,64%</b>

Les déchets ménagers spéciaux sont également collectés en déchetterie.

Ils sont répartis de la façon suivante :

- les huiles de vidange,
- les huiles alimentaires,
- les batteries,
- les piles, les bidons et emballages souillés,
- les néons et les ampoules,
- les autres DMS, DMS standard à savoir :
  - les emballages pleins,
  - les produits non identifiés,
  - les aérosols pleins,
  - les pâteux (hors Eco-DDS),
  - les phytosanitaires,
  - les solvants liquides,
  - les filtres à huile,
  - les radiographies,
  - les consommables,
  - le mercure.

(En tonnes)	Huiles vidange	Huiles alimentaires	Batteries	Piles	Bidons d'huile Emb. Souillés	Néons ampoules	Autres D.M.S.	Total
<b>BONCHAMP</b>	2,350	1,053	1,914	1,027	2,582	0,175	3,931	<b>13,032</b>
<b>LAVAL</b>	10,800	3,390	2,229	2,470	10,969	1,427	25,895	<b>57,180</b>
<b>L'HUISSERIE</b>	4,860	0,629	0,787	0,768	1,907	0,162	3,392	<b>12,505</b>
<b>LOUVERNE</b>	2,800	0,866	0,855	1,052	2,064	0,150	2,587	<b>10,374</b>
<b>LOUVIGNE</b>	3,330	0,491	0,596	0,639	1,770	0,074	1,744	<b>8,644</b>
<b>MONTIGNE</b>	3,510	0,320	0,246	0,433	1,765	0,077	1,656	<b>8,007</b>
<b>ENTRAMMES</b>	2,700	0,478	0,810	0,495	2,152	0,145	3,081	<b>9,861</b>
<b>St BERTHEVIN</b>	6,120	1,314	3,459	1,259	5,370	0,400	11,692	<b>29,614</b>
<b>MONTJEAN</b>	2,000		0,000	0,444	2,082	0,225	2,432	<b>7,183</b>
<b>PORT BRILLET</b>	7,900		4,706	1,741	4,540	0,264	13,892	<b>33,043</b>
<b>TOTAL 2019</b>	<b>46,370</b>	<b>8,541</b>	<b>15,602</b>	<b>10,328</b>	<b>35,201</b>	<b>3,099</b>	<b>70,302</b>	<b>189,443</b>
<b>TOTAL 2018</b>	<b>37,985</b>	<b>8,707</b>	<b>11,807</b>	<b>9,182</b>	<b>26,387</b>	<b>3,221</b>	<b>49,312</b>	<b>146,601</b>
<b>Evolution 2019/2018</b>	<b>22,07%</b>	<b>-1,91%</b>	<b>32,14%</b>	<b>12,48%</b>	<b>33,40%</b>	<b>-3,79%</b>	<b>42,57%</b>	<b>29,22%</b>

Les déchets électriques et électroniques sont collectés en 4 catégories :

- les écrans,
- les petits appareils ménagers,
- le gros électro-ménager hors froid,
- le gros électro-ménager froid.

Type de déchets	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Evolution
<b>Ecrans</b>	95,462	94,010	<b>-1,52%</b>
<b>Petits Appareils Ménagers (PAM)</b>	280,527	319,030	<b>13,73%</b>
<b>GEM Hors Froid</b>	193,425	229,850	<b>18,83%</b>
<b>GEM Froid</b>	108,703	120,060	<b>10,45%</b>
<b>Total</b>	<b>678,117</b>	<b>762,950</b>	<b>12,51%</b>

On constate une augmentation intéressante des apports de DEEE entre 2018 et 2019.

## Les autres collectes

### Les collectes saisonnières de déchets verts

Des bennes à déchets verts sont mises en place du mois de mars au mois de novembre dans 4 communes de Laval Agglomération : Laval (8 bennes de quartier), Montflours, Nuillé-sur-Vicoin et Saint-Germain le Fouilloux.

Ce dispositif permet aux usagers le dépôt de déchets verts en dehors des heures d'ouverture des 10 déchetteries du territoire. Ces bennes, non gardiennées, sont également le lieu de dépôts sauvages : électro-ménager, mobilier, ordures ménagères... Des dépôts de certains professionnels sont également à déplorer.

Communes	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Evolution
Laval	1 682,280	1 491,360	-11,35%
Forcé	194,640		
Montflours	25,640	18,380	-28,32%
Nuillé	97,460	83,940	-13,87%
Parné	92,680		
St Germain	90,180	94,520	4,81%
<b>TOTAL</b>	<b>2 182,880</b>	<b>1 688,200</b>	<b>-22,66%</b>

Le tonnage global des déchets verts est en hausse.

Les techniques alternatives aux dépôts en déchetteries ne sont pas encore adoptées par la majorité des habitants de Laval Agglomération. Il est plus que jamais nécessaire de développer les actions de sensibilisation aux techniques alternatives :

- compostage, individuel ou collectif,
- broyage :
  - au domicile en louant ou en achetant un broyeur,
  - en passant les plus petites branches à la tondeuse,
  - en déchetteries avec l'association d'insertion,
- mulching,
- permaculture.

Les déchets verts déposés en déchetteries ou en bennes de quartier sont dirigés vers une plateforme de broyage-compostage. Malheureusement, d'autres déchets sont mêlés aux déchets verts, ce qui génère des refus de bennes.



Ce tonnage a augmenté en 2019.

	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Evolution
Refus bennes déchets verts	16,040	72,960	354,86%

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le lot concernant le traitement des déchets verts est géré par Sede, un prestataire qui propose un compost de haute qualité, Fertyvert, utilisable en agriculture biologique. Le traitement est particulièrement soigné.

Or on constate la présence de déchets autres dans la matière valorisée, notamment du plastique. C'est particulièrement vrai dans les bennes de quartiers qui sont placées sur des sites non gardiennés. Les refus de tri sont donc beaucoup plus importants. Ces refus de déchets verts sont traités par la suite comme tout venant, ce qui engendre un surcoût pour Laval Agglomération.

La plateforme de Saint Pierre La Cour a réceptionné 308,500 tonnes de déchets verts en 2019. Cette plateforme n'est pas non plus gardiennée, ce qui entraîne les risques de dépôts autres que les déchets verts, les dépôts de professionnels, les dépôts d'usagers d'autres territoires. La commune de Saint-Pierre la Cour, utilisatrice de la plateforme, prend en charge financièrement en partie les coûts des dépôts sur cette plateforme.

## L'amiante

Afin d'éviter les dépôts sauvages d'amiante, Laval Agglomération organise une collecte annuelle de l'amiante, réservée aux particuliers.

Cette collecte est limitée à 100 kgs / par foyer et vise à permettre aux usagers de se débarrasser de quelques éléments amiantés.

Cette collecte est très cadrée : il convient de s'inscrire à l'accueil du service gestion des déchets, avec la quantité estimative. Elle s'organise sur le site de la déchetterie de Laval un vendredi et un samedi, au mois de janvier, chaque année. Les règles de sécurité sont respectées et la collecte est effectuée par un prestataire qualifié selon un protocole particulier.

Les tonnages ont quelque peu diminué en 2019.

<i>(en tonnes)</i>	<b>Tonnage 2018</b>	<b>Tonnage 2019</b>	<b>Evolution</b>
<b>Amiante</b>	4,880	4,696	<b>-3,77%</b>

### La collecte des caissons Emmaüs pour le réemploi

Des caissons Emmaüs, sont installés dans chacune des 10 déchetteries. Les dépôts sont de plus en plus conséquents, mais peuvent certainement encore être améliorés.

#### Tonnages collectés dans les caissons Emmaüs (réemploi)

<i>(en tonnes)</i>	<b>Tonnage 2018</b>	<b>Tonnage 2019</b>	<b>Evolution</b>
<b>Encombrants</b>	161,713	184,051	<b>13,81%</b>

### Les cartons des commerçants

L'association Alternatri assure, dans le cadre d'un marché d'insertion, la prestation de collecte des cartons des commerçants du centre ville de Laval, depuis octobre 2014. En 2019, 178 tonnes ont été collectées contre 180 tonnes en 2018.

### Le mobilier

En 2018, les déchetteries de Louverné et d'Entrammes ont été équipées de bennes Eco-mobilier. Cela explique la progression conséquente des tonnages collectés.

<i>(en tonnes)</i>	<b>Tonnage 2018</b>	<b>Tonnage 2019</b>	<b>Evolution</b>
<b>Meubles</b>	1 427,900	1 701,780	<b>19,18%</b>

## Les pneus usagés de silos des agriculteurs

Laval Agglomération, en partenariat avec le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture de la Mayenne a mis en place, une collecte et un traitement des pneus agricoles usagés. Les coûts sont optimisés grâce à une organisation à l'échelle départementale.

En effet, de nombreuses exploitations agricoles recèlent des stocks de pneus usés, utilisés pour la couverture de silos et qui ne sont désormais plus utilisés. Ces pneus ne rentrent pas dans la filière Aliapur.

Cette opération d'un coût de 8 269,58 € en 2019 a été financée par :

- les exploitants concernés à hauteur de 3 884,70 €,
- par le conseil départemental de la Mayenne pour 1 883,01 €,
- par Laval Agglomération pour 2 501,87 €.

54,580 tonnes de pneus ont ainsi été collectées sur l'agglomération, transportées et broyées chez Lafarge à St Pierre La Cour.

## La collecte des papiers de bureau

Depuis 2010, Laval Agglomération a confié à l'association ALTERNATRI la collecte et la valorisation des papiers de bureau et des cartons collectés sur les différents sites des services de la collectivité. Des tribox ont été installées dans tous les bureaux et auprès de tous les photocopieurs. Les agents vident leurs tribox dans de grands conteneurs plastiques qui sont collectés une fois par mois par les agents d'Alternatri.

En 2019 : 10,998 tonnes de papier et carton ont été collectées contre 12,257 tonnes en 2018, soit une baisse de 10,27%. Plusieurs changements importants dans l'organisation des services (mutualisations, transferts de compétence) avaient occasionnés des dépôts conséquents de papiers de bureau en 2018.

## La valorisation des déchets

### La valorisation des déchets

#### Le compost

En 2019, deux distributions de compost ont été organisées, au printemps et à l'automne, avec au total 156 tonnes de compost distribuées. Pour rappel, 144 tonnes ont été distribuées en 2018.

#### L'extension des consignes de tri

Depuis 2016, tous les emballages se trient. Les dépôts doivent se faire dans les bacs jaunes ou dans les conteneurs multimatériaux. Il faut veiller à ne pas emboîter les emballages qu'il n'est pas nécessaire de laver avant dépôt.

Le papier peut être déposé dans les mêmes contenants sur les 20 communes de l'ex Laval Agglo et dans les conteneurs dédiés pour les 14 communes de l'ex CCPL.

#### Le barème CITEO

Laval Agglomération a signé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018 le contrat "barème F" pour l'action et la performance avec l'éco-organisme CITEO (fusion d'Eco-emballages et d'Eco-folio).

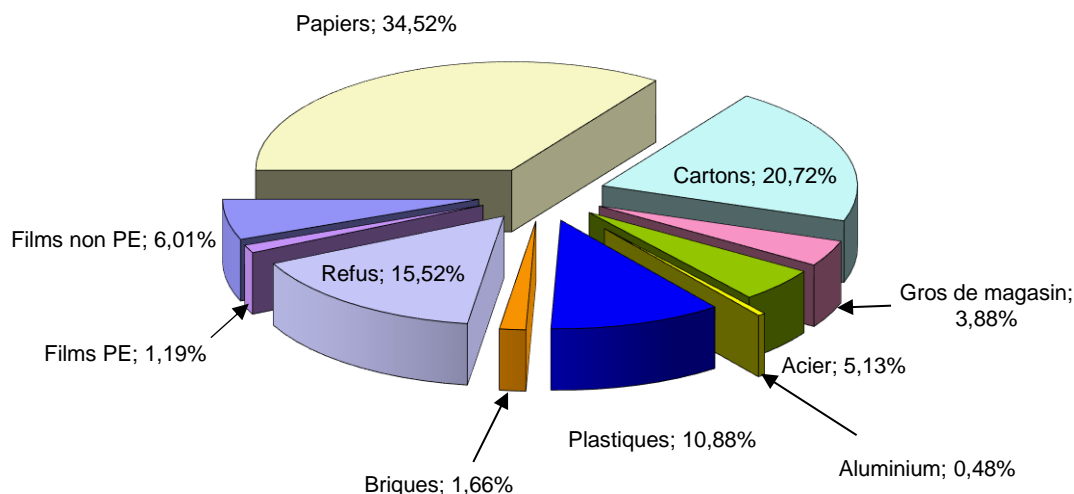
#### Le traitement des déchets recyclables

Tous les déchets recyclables collectés sur le territoire de Laval Agglomération sont dirigés vers le centre de tri de Séché. Ce centre est en capacité de traiter les déchets suite à l'extension des consignes de tri, notamment les nouvelles résines issues des collectes.

Le "point 0" (arrêt du tri à une date déterminée pour faire le bilan des stocks) réalisé tous les ans en fin d'année a été effectué en décembre 2019. Cette procédure permet de connaître les stocks amonts exacts pour chacune des collectivités clientes du centre de tri.

Chaque trimestre, des sondages sont effectués afin de déterminer la composition des conteneurs (norme AFNOR de caractérisation).

Leur répartition est la suivante :



### Le bilan quantitatif

Le verre n'est pas trié. Il est stocké par le centre de tri de Changé pour envoi au repreneur. Le verre est un déchet qui se recycle à l'infini, mais seulement les bouteilles et les bocaux. Tous les autres objets en verre peuvent être déposés en déchetteries.

Le repreneur avec lequel Laval Agglomération a contractualisé est OI Manufacturing. Des recettes sont perçues et abondent le budget déchets (voir page 41).

	2010	2018	2019	Evolution 2019/2018	Evolution 2019/2010
<b>Quantité collectée (tonnes)</b>	2 873,960	3 821,220	3 990,600	4,43%	38,85%

Les multimatériaux sont triés au centre de tri Séché de Changé. Ils sont ensuite livrés à différents repreneurs :

- le papier: Norske,
- le carton : Séché Environnement,
- le plastique : Séché Environnement,

- les briques alimentaires : REVIPAC ;
- l'acier : Arcelor ;
- l'aluminium : Affimet.

Comme pour le verre, des recettes sont perçues pour certains matériaux (voir page 41).

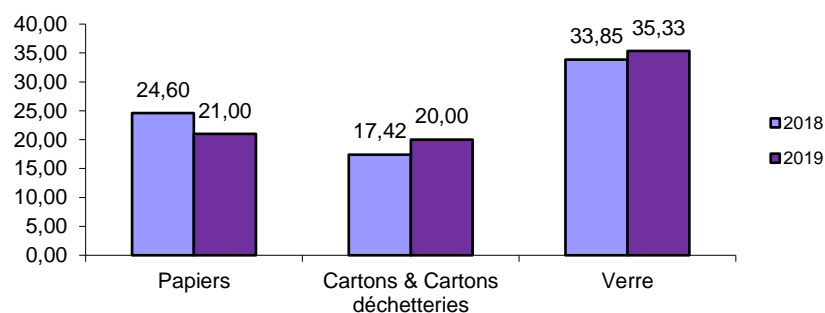
Pour information : les papiers-cartons mêlés triés sont dénommés couramment "gros de magasin".

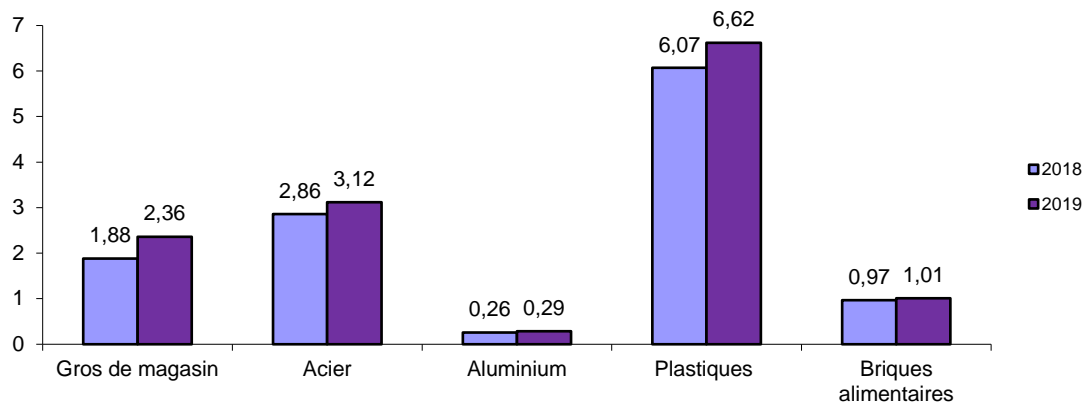
	Tonnage 2010	Contenu %	Tonnage 2018	Contenu %	Tonnage 2019	Contenu %	Evolution 2019/2018	Evolution 2019/2010
Papiers	2 629,109	67,63%	2 776,892	40,06%	<b>2 371,838</b>	34,52%	<b>-14,59%</b>	-9,79%
Cartons	407,584	10,48%	1 188,272	17,14%	<b>1 423,640</b>	20,72%	<b>19,81%</b>	249,29%
Gros de magasin			211,846	3,06%	<b>266,788</b>	3,88%	<b>25,93%</b>	
Acier	118,722	3,05%	323,110	4,66%	<b>352,504</b>	5,13%	<b>9,10%</b>	196,92%
Aluminium	7,255	0,19%	29,345	0,42%	<b>32,691</b>	0,48%	<b>11,40%</b>	350,60%
Plastiques	378,378	9,73%	685,344	9,89%	<b>747,732</b>	10,88%	<b>9,10%</b>	97,62%
Briques	101,001	2,60%	109,733	1,58%	<b>113,895</b>	1,66%	<b>3,79%</b>	12,77%
Refus	245,436	6,31%	1 131,671	16,33%	<b>1 066,557</b>	15,52%	<b>-5,75%</b>	334,56%
Films PE			94,545	1,36%	<b>81,655</b>	1,19%	<b>-13,63%</b>	
Films non PE			380,455	5,49%	<b>413,099</b>	6,01%	<b>8,58%</b>	
Total tonnage issu de la chaîne de tri tonnage collecté sur l'année	<b>3 887,485</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 931,213</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 870,399</b>	<b>100,00%</b>	<b>-0,88%</b>	<b>76,73%</b>
dont stock non trié *	3 911,780		7 001,760		7 012,110			
					90,720			

\* tonnages collectés après point 0

**Le point 0 (bilan des stocks) est effectué au cours du mois de décembre, la collecte réalisée après cette date n'est pas prise en compte dans le bilan annuel de production. Elle est intégrée au bilan du mois de janvier suivant**

### Les évolutions de performance en kg par habitant





	Tonnage 2010	Kg/hab	Tonnage 2018	Kg/hab	Tonnage 2019	Kg/hab	Evolution ratio 2019/2018	Evolution ratio 2019/2010
Papiers	2 629,109	24,10	2 776,892	24,60	<b>2 371,838</b>	<b>21,00</b>	<b>-14,64%</b>	-12,84%
Cartons	407,584	3,74	1 188,272	10,53	<b>1 423,640</b>	<b>12,61</b>	<b>19,74%</b>	237,45%
Cartons déchetteries	452,090	4,14	777,920	6,89	<b>834,400</b>	<b>7,39</b>	<b>7,20%</b>	78,31%
Gros de magasin			211,846	1,88	<b>266,788</b>	<b>2,36</b>	<b>25,86%</b>	
Acier	118,722	1,09	323,110	2,86	<b>352,504</b>	<b>3,12</b>	<b>9,03%</b>	186,85%
Aluminium	7,255	0,07	29,345	0,26	<b>32,691</b>	<b>0,29</b>	<b>11,34%</b>	335,32%
Plastiques	378,378	3,47	685,344	6,07	<b>747,732</b>	<b>6,62</b>	<b>9,04%</b>	90,92%
Briques alimentaires	101,001	0,93	109,733	0,97	<b>113,895</b>	<b>1,01</b>	<b>3,73%</b>	8,94%
Verre	2873,960	26,34	3 821,220	33,85	<b>3 990,600</b>	<b>35,33</b>	<b>4,37%</b>	34,15%
<b>TOTAL</b>	<b>6 968,099</b>	<b>63,86</b>	<b>9 923,682</b>	<b>87,92</b>	<b>10 134,088</b>	<b>89,73</b>	<b>2,06%</b>	<b>40,50%</b>

### La valorisation des déchets ménagers résiduels

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées du quai de transfert de Laval vers Pontmain par un transporteur, afin d'y être incinérées. Cette combustion à haute température permet la production d'énergie récupérée sous forme de vapeur. Cette vapeur est acheminée dans les canalisations de la laiterie voisine et utilisée pour le séchage du lait en poudre. Grâce à ce système, l'utilisation du fioul est limitée. Les métaux sont recyclés et les mâchefers sont réutilisés sur les chantiers de travaux publics.

Les refus et les erreurs de tri sont des déchets non recyclables qui ont été déposés par erreur ou par méconnaissance par les usagers dans le flux des multimatériaux.

On peut citer par exemple des pièces métalliques, des jouets, de la vaisselle plastique, des brosses à dents...

Depuis 2017, ces refus de tri sont valorisés en CSR, combustibles solides de récupération. Ces CSR alimentent un four chaudière qui produit de la chaleur. Cette chaleur est notamment utilisée pour alimenter le réseau de chaleur de la ville de Laval.



## Indicateurs financiers

### Bilan financier

#### les recettes industrielles

Matériaux livrés	Tonnages 2018	Recettes H.T	Tonnages 2019	Recettes H.T
Verre	3.809,220	91 307,01 €	3 966,260	96 697,42 €
Papier	2 886,800	257 227,36 €	2 339,350	210 541,50 €
Carton	1 146,016	70 395,06 €	1 195,263	71 715,78 €
Gros de Magasin	199,250	8 210,21 €	268,307	10 732,28 €
Acier	287,710	40 865,88 €	354,730	42 959,30 €
Aluminium	22,450	10 996,12 €	40,860	13 746,93 €
Plastiques	642,840	88 615,93 €	754,670	112 091,29 €
Briques alimentaires	97,970	181,70 €	113,410	590,70 €
Films PE	97,400		86,560	
<b>TOTAL</b>	<b>9 189,656</b>	<b>567 799,27 €</b>	<b>9 119,410</b>	<b>559 075,20</b>

Matériaux vendus	Tonnages 2018	Recettes H.T	Tonnages 2019	Recettes H.T
Ferraille	1 160,340	132 326,40 €	1 231,560	84 629,74 €
Carton déchetteries	788,054	65 994,14 €	800,606	57 912,15 €
Batteries vendues	10,332	1 454,93 €	4,706	679,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 958,726</b>	<b>199 775,47 €</b>	<b>2 036,872</b>	<b>143 220,95</b>

Batteries :uniquement Port Brillet et Montjean car pas de recettes pour le marché Laval Agglo

Malgré des tonnages en hausse, notamment sur le carton et le gros de magasin, les recettes sont en baisse. En effet, les prix planchers s'appliquent sur ces flux ce qui occasionne une baisse des recettes.

Pour information, certains flux sont collectés et triés mais n'apportent aucune recette par les repreneurs, il s'agit notamment des films PE (polyéthylène).

## Bilan recettes et dépenses

le fonctionnement :

Libellé enveloppe	CA 2019	%
<b>recettes</b>	<b>11 441 983</b>	
TEOM	8 265 591	72,24%
RS	372 528	3,26%
recettes pros en déchetteries	46 901	0,41%
Soutiens éco-organismes	1 811 803	15,83%
subventions	118 696	1,04%
recettes industrielles	714 958	6,25%
recettes diverses	111 506	0,97%

Libellé enveloppe	CA 2019	%
<b>dépenses</b>	<b>9 916 749</b>	
charges de personnel	2 364 030	23,84%
prestations de collecte des déchets	2 720 539	27,43%
prestations de tri et traitement des déchets	4 088 017	41,22%
entretien des véhicules	161 910	1,63%
carburant	202 653	2,04%
frais divers de gestion courante	38 579	0,39%
communication et intervention du Gleam	31 898	0,32%
intérêts d'emprunts	45 061	0,45%
location des locaux	53 767	0,54%
frais divers déchetteries	35 434	0,36%
entretien bacs, conteneurs enterrés, logiciel de suivi	79 428	0,80%
subventions	35 920	0,36%
prévention des déchets	21 721	0,22%
divers	37 792	0,38%

l'investissement :

Libellé enveloppe	CA 2019	%
<b>dépenses</b>	<b>1 065 737</b>	
remboursement capital de la dette	209 841	19,69%
travaux conteneurs enterrés	70 916	6,65%
déplacement conteneurs enterrés	35 691	3,35%
acquisition bacs roulants	57 584	5,40%
parc roulant acquisition et réparations	383 774	36,01%
acquisitions diverses	30 397	2,85%
travaux divers déchetteries	44 564	4,18%
travaux déchetterie Port Brillet	180 464	16,93%
travaux bâtiment SGD	52 506	4,93%

## Information sur la TEOM et la redevance spéciale

Chaque foyer de l'agglomération est concerné par la collecte, soit en porte à porte, soit en point d'apport volontaire. Pour financer cette gestion des déchets ménagers, tous les foyers sont redevables de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, y compris s'ils n'utilisent pas le service. Cette taxe est recouvrée par les services de l'Etat. Il s'agit d'une taxe dont le taux est fixé par le Conseil Communautaire de Laval Agglomération. Elle s'applique sur la valeur locative du logement ou du local quand il s'agit d'une entreprise. Elle représente 70% des recettes du budget des déchets.

En vertu des dispositions de l'article 1521 (II) du CGI, sont exonérés, de droit, de la TEOM :

- les usines ;
- les locaux sans caractère industriel ou commercial loués par l'Etat ;
- les locaux des départements et des communes ;
- les établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance et affectés à un service public.

Laval Agglomération exonère, de manière facultative et à la demande du propriétaire, certains locaux à usage industriel ou commercial qui ne remplissent pas les critères pour bénéficier de l'exonération de plein droit. Cette exonération est laissée à la libre appréciation du Conseil Communautaire, sur délibération annuelle, révisable. Pour être prise en compte par les services fiscaux, cette délibération doit intervenir avant le 15 octobre de l'année en cours pour s'appliquer l'année suivante (CGI art.1639 A bis). Les demandes annuelles d'exonération doivent parvenir au service gestion des déchets au plus tard le 31 août de l'année en cours accompagnées des justificatifs nécessaires. En effet, le demandeur doit justifier qu'il finance une évacuation de ses déchets par un prestataire et pouvoir fournir le contrat et les factures correspondants.

Sur le territoire fusionné, il existe 3 taux de TEOM :

La redevance spéciale est associée à la TEOM.

Elle est payée par toute entreprise, y compris les commerçants et les artisans, ou par toute administration, localisée dans le périmètre de la collectivité, qui est exonérée de la TEOM de plein droit ou sur initiative de la collectivité ; soit assujettie à la TEOM, mais dont la quantité de déchets à éliminer représente une quantité importante ; dès lors que ces déchets ne nécessitent pas de dispositions particulières et sont éliminés dans le cadre du service public sans aucune autre sujétion particulière.

Depuis la loi de finances rectificative en 2015, la redevance spéciale est devenue facultative pour les collectivités assujetties à la TEOM.

A Laval Agglomération, seules les administrations sont concernées par cette mise en place depuis juillet 2004 :

- instauration de la redevance spéciale par délibération du 22 novembre 2002 ;
- vote de la formule de calcul par délibération du 16 mai 2003 ;
- définition du coût du service 2004 : 25 juin 2004 (130 € la tonne) ;
- la formule de calcul de la redevance prend en compte :
  - la quantité de déchets présentés (en bacs) ;
  - la fréquence de passage à la semaine ;
  - le nombre de semaines dans l'année en fonction de l'activité ;
  - le prix à la tonne, le tout divisé par 1000 pour une estimation au litre ;
  - un coefficient de remplissage de 90% car les contenants ne sont pas toujours pleins ;
  - un coefficient de densité, défini sur une estimation moyenne de densité des déchets déposés dans le conteneur (0.13 = 130 g/litre de déchets) ;
  - la formule est donc la suivante :

$$(quantité \times fréquence \times semaines \times 0.13 \times 0.9 \times \text{prix à la tonne}) / 1\ 000$$

- montant de la redevance 2019 : la formule de calcul de la redevance prend en compte le coût du service composé d'une partie collecte et de la partie " traitement".
  - Prix (P) à la tonne = Collecte © + traitement (T).
  - Le prix de traitement 2019 est de : 81,35 € TTC (73,95 € HT avec TVA à 10%).
  - La collecte est assurée entièrement par la régie.
  - Le montant de la redevance spéciale a évolué de 0,12% en 2019.
  - Le prix HT/tonne 2019 est donc de 161,72 € HT, soit : 177,90 € TTC.

### Indicateurs selon la méthode ComptaCoût

Les coûts aidés représentent le coût global, y compris celui des frais de structure, restant à charge après déductions des recettes industrielles (les ventes de matériaux triés, les soutiens des eco-organismes et les subventions de fonctionnement :

- les coûts aidés :

2019	OMR	Verre	Multimatériaux	Déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	Tous flux
Coût aidé €HT	4 073 527	264 286	1 059 373	2 175 173	52 421	127 856	7 841	7 760 478
Coût aidé €HT/Tonne	198,49	66,23	151,08	89,58	214,85	75,74	83,42	134,19
Coût aidé €HT/habitant	36,13	2,34	9,39	19,29	0,46	2,44	0,07	68,82

- les coûts complets : par étape technique, sur la base de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à savoir 95 834 habitants
- coût total hors taxe :

**Communauté d'Agglomération de Laval – Matrice 2019**  
**Coûts détaillés en € HT**

Année 2019 Montants en euro HT Population adhérente : 112937 hab.		Flux de déchets							Total
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	
						Cartons			
Etapas Techniques	Prévention	12 630	---	---	78 895	13 325	46 231	---	151 082
	Pré-collecte	496 927	228 870	366 020	---	---	---	---	1 091 817
	Collecte	1 883 374	116 457	1 079 146	782 640	35 351	61 738	---	3 958 706
	Transfert/Transport	---	14 167	4 528	635 069	---	---	---	653 764
	Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	735 327	7 498	---	---	742 826
	Tri et conditionnement	---	---	1 336 385	---	---	---	---	1 336 385
	Compostage	---	---	---	---	---	20 934	---	20 934
	Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	7 381	7 381
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	108 222	---	---	---	108 222
	[REG] Traitement des déchets non dangereux – Énergie (OM)	1 503 046	---	---	---	---	---	---	1 503 046
<b>TOTAL charges Techniques</b>		<b>3 895 977</b>	<b>359 493</b>	<b>2 786 079</b>	<b>2 340 154</b>	<b>56 175</b>	<b>128 902</b>	<b>7 381</b>	<b>9 574 162</b>

- coût total hors taxe ramené à la tonne :

**Communauté d'Agglomération de Laval – Matrice 2019**  
**Coûts détaillés en € HT/ tonne**

Année 2019 Montants en euro HT / tonne Population adhérente : 112937 hab.		Flux de déchets							Coût par étape
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	
						Cartons			
Etapas Techniques	Prévention	0,62	---	---	3,25	54,61	27,38	---	3,23
	Pré-collecte	24,21	57,35	52,20	---	---	---	---	34,63
	Collecte	91,77	29,18	153,90	32,23	144,89	36,57	---	68,56
	Transfert/Transport	---	3,55	0,65	26,15	---	---	---	18,53
	Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	30,28	30,73	---	---	30,29
	Tri et conditionnement	---	---	190,58	---	---	---	---	190,58
	Compostage	---	---	---	---	---	12,40	---	12,40
	Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	78,52	78,52
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	4,46	---	---	---	4,46
	[REG] Traitement des déchets non dangereux – Énergie (OM)	73,24	---	---	---	---	---	---	73,24
<b>TOTAL charges Techniques</b>		<b>189,84</b>	<b>90,08</b>	<b>397,33</b>	<b>96,37</b>	<b>230,23</b>	<b>76,35</b>	<b>78,52</b>	

ATTENTION : le coût est calculé par rapport au nombre de tonnes : ON NE PEUT PAS ADDITIONNER EN LIGNE

○ coût total hors taxe ramené à l'habitant :

Communauté d'Agglomération de Laval – Matrice 2019  
Coûts détaillés en € HT/ habitant

Année 2019 Montants en euro HT /habitant Population adhérente : 112937 hab.		Flux de déchets							Coût par étape
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	
						Cartons			
Etapas Techniques	Prévention	0,11	---	---	0,70	0,12	0,88	---	1,34
	Pré-collecte	4,41	2,03	3,25	---	---	---	---	9,68
	Collecte	16,70	1,03	9,57	6,94	0,31	1,18	---	35,11
	Transfert/Transport	---	0,13	0,04	5,63	---	---	---	5,80
	Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	6,52	0,07	---	---	6,59
	Tri et conditionnement	---	---	11,85	---	---	---	---	11,85
	Compostage	---	---	---	---	---	0,40	---	0,40
	Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	0,07	0,07
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	0,96	---	---	---	0,96
	[REG] Traitement des déchets non dangereux – Énergie (OM)	13,33	---	---	---	---	---	---	13,33
<b>TOTAL charges Techniques</b>		<b>34,55</b>	<b>3,19</b>	<b>24,71</b>	<b>20,75</b>	<b>0,50</b>	<b>2,46</b>	<b>0,07</b>	

ATTENTION : le coût est calculé par rapport au nombre d'habitants concernés par la prestation (ex : déchets verts et encombrants, déchets professionnels)  
Donc on ne peut pas additionner en ligne

## Conclusion

Le service public d'élimination des déchets de Laval Agglomération accompagne tous les usagers du territoire dans le geste de tri : les ordures ménagères résiduelles qui continuent à diminuer, la collecte sélective et les dépôts en déchetteries qui augmentent

La qualité du service progresse avec la recherche permanente d'évolutions techniques et d'amélioration des prestations.

La régie du service permet une bonne réactivité sur les demandes diverses du périmètre d'intervention.

Le taux de la TEOM est différent selon le zonage du territoire, mais il n'y a pas eu d'augmentation au moment de la fusion.

## Délibérations et conventions de l'année 2019

- CITEO contrat filières papiers graphiques : délibération n°009/2019 du 4 février 2019
- CITEO contrat CAP 2022-BAREME F : délibération n°008/2019 du 4 février 2019
- collecte des pneus agricoles groupement de commande avec le conseil départemental de la Mayenne : délibération n° 007/2019 du 4 février 2019
- convention de collecte des déchets, prestations annexes de la commune de Parné sur Roc, pour l'année 2018 : décision n° 008/2019 du 7 février 2019
- Facturation des dépôts sauvages : délibération n°33/2019 du 25 février 2019
- participation à l'achat d'un composteur pour les particuliers : délibération n°029/2019 du 11 mars 2019
- participation de Laval Agglomération au projet espaceco2019 : délibération n°028/2019 du 11 mars 2019
- participation à la location et/ou l'achat de broyeurs de végétaux pour les particuliers : délibération n°030/2019 du 11 mars 2019
- plan de prévention des déchets : demande de subvention 2019 au conseil départemental : délibération n°095/2019 du 6 mai 2019
- collecte des déchets diffus spécifiques –Eco-DSS- Avenant n°1 : délibération n°099/2019 du 6 mai 2019
- collecte des déchets d'éléments d'ameublement Eco mobilier : délibération n°100/2019 du 6 mai 2019
- réaménagement de la déchetterie de Port-Brillet demande CTR 2020 et autres subventions publiques : délibération n°096/2019 du 6 mai 2019
- collecte des déchets électriques et électroniques OCAD3E renouvellement de la convention : délibération n°098/2019 du 06 mai 2019
- lancement d'une procédure de marché public, fourniture et pose de conteneurs enterrés : délibération n°147/2019 du 1<sup>er</sup> juillet 2019
- bâtiment gestion des déchets, validation de l'avant-projet définitif : délibération n°180/2019 du 2 septembre 2019
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, exonération des locaux industriels et commerciaux, Communauté d'Agglomération de Laval, année 2020 : délibération n°168/2019 du 16 septembre 2019
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, année 2018 de Laval Agglomération : délibération n°169/2019 du 16 septembre 2019,
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, année 2018 du pays de Loiron délibération n°103/2019
- convention avec l'association Emmaüs relative à l'enlèvement de la part "réemployable" des encombrants : délibération n°178/2019 18 novembre 2019
- la facturation des professionnels en déchetteries tarifs 2020 : délibération n°236/2019 16 décembre 2019
- la redevance spéciale, montant 2020 et formule de calcul : délibération n°237/2019 du 16 décembre 2019.



## Glossaire

- BDR : bacs de regroupement, des bacs positionnés dans lesquels les usagers déposent leurs déchets
- CA 2019 : compte administratif 2019
- CE : conteneurs enterrés
- collecte sélective : les multimatériaux et le verre
- DV : déchets verts
- Eco-organismes : société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché moyennant le paiement d'une contribution financière ; ils versent des soutiens aux collectivités qui ont conventionné avec eux.
- multimatériaux : tous les papiers et tous les emballages (métalliques, papiers, cartons et plastiques)
- OMR : ordures ménagères résiduelles
- PAP : porte à porte (collecte)
- PDR : points de regroupement, les usagers vont déposer leurs bacs individuels sur un site particulier le jour de la collecte
- recettes industrielles : recettes issues de la revente de certains déchets dès lors qu'ils sont collectés et triés
- REP : responsabilité élargie des producteurs ; dans le cadre des REP, les fabricants, les distributeurs pour les produits de leurs propres marques et les importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre financièrement en charge la gestion de ces déchets ; basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers un éco-organisme ; lors des achats, l'éco participation, permet de financer le recyclage, la valorisation et le traitement de ces déchets.
- TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- TEOMA : taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des assimilés



DÉVELOPPEMENT  
**DURABLE**

---

LAVAL AGGLOMÉRATION  
Service gestion des déchets  
Boulevard Henri Becquerel  
Zone Industrielle des Touches  
53000 Laval  
02 53 74 11 00  
dechets@agglo-laval.fr  
www.agglo-laval.fr